

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du mardi 22 mars 2022

Date de convocation : 15 mars 2022 - Date d'affichage : 15 mars 2022

Nombre de délégués : en exercice : 35 - Présents : 26 - Votants : 35

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Mesnil Saint Denis, sous la présidence de Madame Anne GRIGNON

PRESENTS

CHEVREUSE : Anne HERY, Laure ARNOULD, Bernard TEXIER, Philippe BAY, Michaela DIMITRIU, Patrick TRINQUIER, Didier EMERIQUE
CHOISEL : Alain SEIGNEUR
LE MESNIL ST DENIS : Christophe BUHOT, Bertille BONNAIN, Pascal EGEE, Anne GUILLOUX, Thierry MARNET, Cédric CHAUVIERRE, Véronique DEZ
LEVIS ST NOM : Anne GRIGNON, Yves MAGNE
MILON LA CHAPELLE : Pascal HAMON
SENLISSE : Claude BENMUSSA
SAINT FORGET : Jean-Luc JANNIN
ST REMY LES CHEVREUSE : Dominique BAVOIL, Agnès BOSDARROS, Dominique JOURDEN, Myriam SCHWARTZ, Dominique DUFRASNES, Jean-Louis BINICK

POUVOIRS

CHEVREUSE : Sarah FAUCONNIER donne pouvoir à Anne HERY
DAMPIERRE : Valérie PALMER donne pouvoir à Anne GRIGNON
LE MESNIL ST DENIS : Christelle LANTOINE donne pouvoir à Cédric CHAUVIERRE
ST LAMBERT DES BOIS : Eric LE LANDAIS donne pouvoir à Pascal EGEE
ST REMY LES CHEVREUSE : Olivier BEDOUELLE donne pouvoir à Anne GRIGNON
Jacques CAOUS donne pouvoir à Dominique BAVOIL
Gérarda BRUNELLO donne pouvoir à Agnès BOSDARROS
Jean-Claude MONTAGNON donne pouvoir à Agnès BOSDARROS
François RICHARD donne pouvoir à Dominique DUFRASNES

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

CHEVREUSE : Sarah FAUCONNIER,
DAMPIERRE : Valérie PALMER
LE MESNIL ST DENIS : Christelle LANTOINE, Eric LE LANDAIS
ST LAMBERT DES BOIS : Olivier BEDOUELLE
ST REMY LES CHEVREUSE : Jacques CAOUS, Gérarda BRUNELLO, Jean-Claude MONTAGNON, François RICHARD

SECRETARE DE SEANCE : Bernard TEXIER

DELIBERATION 2022.03.18

APPROBATION SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA CCHVC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain SEIGNEUR, vice-président en charge des liaisons douces ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2014.11.01 du 25 novembre 2014 et plus particulièrement le paragraphe 3 définissant l'intérêt communautaire de plusieurs liaisons douces ;

VU la proposition de la Commission « liaisons douces » du 29 septembre 2016 complétant le recensement des différents chemins d'intérêt communautaire de la CCHVC ;

VU que le projet « Elaboration du schéma directeur cyclable » porté par la CCHVC a été retenu dans le cadre du second relevé de l'Appel à projets ADEME « Vélo & Territoires » en juin 2019 ;

VU la délibération 2019.09.04 du 30 septembre 2019 autorisant le marché public relatif à l'AMO pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable ;

VU la notification du marché d'AMO au Bureau d'Etude INGEROP le 9 mars

CONSIDERANT les COPILS du 27 septembre 2021 et du 24 février 2022 ;

CONSIDERANT la validation du projet de Schéma Directeur Cyclable et ses annexes dont la programmation/hierarchisation des actions par le Bureau Communautaire du 8 mars 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de prévoir un budget de fonctionnement annuel pour entretenir et maintenir à un bon niveau de service de réseau cyclable existant ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en place opérationnelle du SDC il est nécessaire d'allouer une enveloppe cible pour la création des infrastructures cyclables et équipements complémentaires, en fonction du déploiement du Schéma. Celle-ci sera d'environ 300.000 euros HT par an à maturité de la livraison complète du réseau ;

VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 8 mars 2022 et plus particulièrement la prospective d'investissement sur les liaisons douces d'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT l'inscription des travaux de réalisation de liaisons cyclables au budget primitif 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés** :

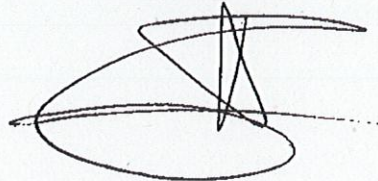
Article 1 : APPROUVE le Schéma Directeur Cyclable de la CCHVC à l'échelle des 10 communes et le tableau de programmation associé (PPI) ;

Article 2 : PROPOSER d'inscrire annuellement au budget de le CCHVC les crédits correspondants au déploiement des différents volets de ce schéma pour les dix prochaines années ;

Article 3 : AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des subventions auprès des partenaires concernés ainsi que tous les actes relatifs à la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable

Fait à Dampierre en Yvelines, le 29 mars 2022

La Présidente
Anne GRIGNON



Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Affiché le

Transmis au contrôle de légalité le (voir tampon AR)

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

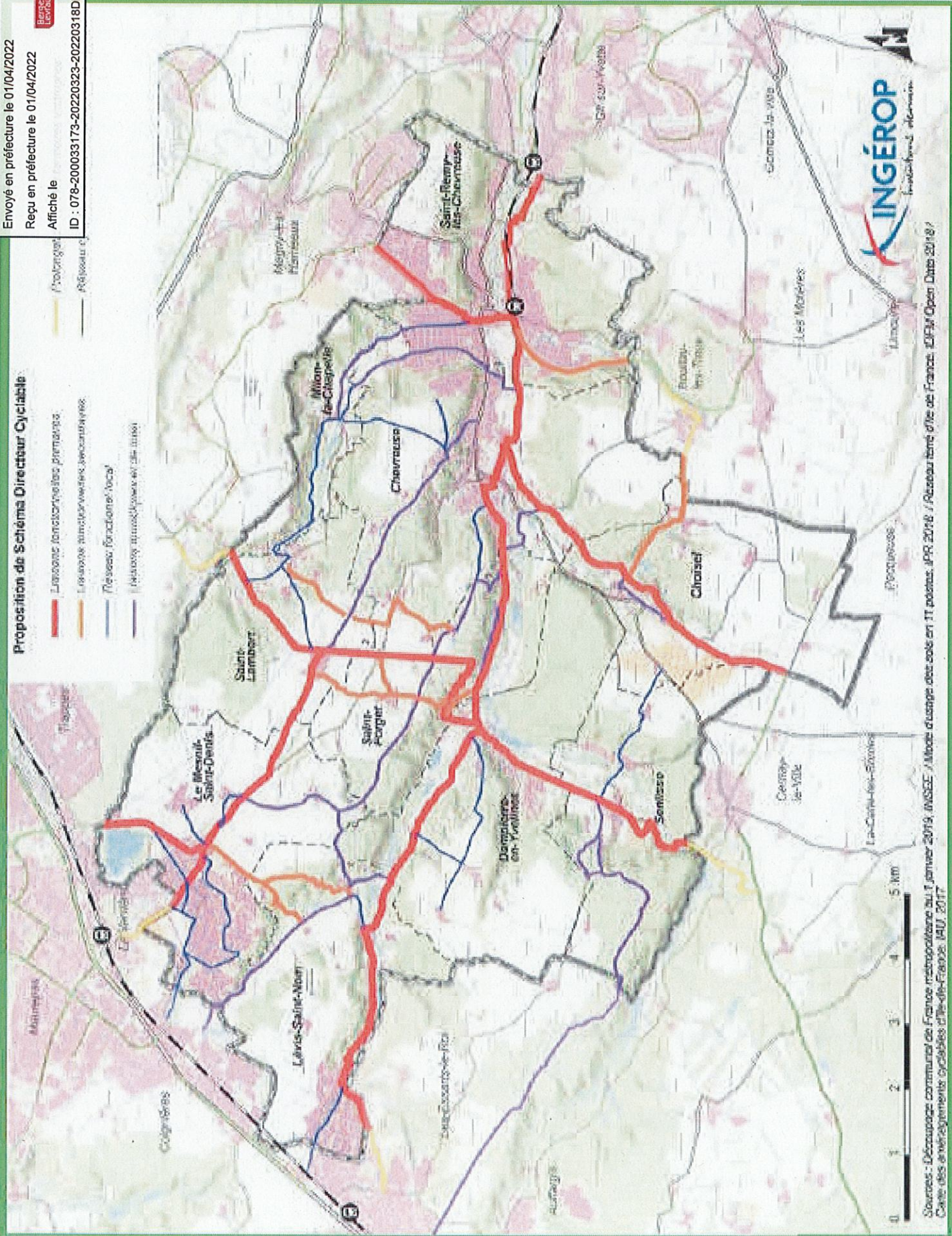
Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID : 078-200033173-20220323-20220318DEL-DE

Proposition de Schéma Directeur Cyclable

- Zones fonctionnelles primaires
- Zones fonctionnelles secondaires
- Réseau fonctionnel local
- Réseau fonctionnel global



Sources : Données communales de France recensement au 1 janvier 2019, INSEE / Moteur d'usage des sols en IT postgis, IPR 2018 / Réseau routier d'Île de France, OFJF Open Data 2018 / Carte des aménagements cyclables d'Île-de-France, IAU, 2017